



FORMATION
**ÉQUIPIER
DE PREMIÈRE
INTERVENTION**



EPI FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION



LES OBJECTIFS

- Être capable de reconnaître et réagir en cas d'incendie
- Être capable de limiter les propagations
- Réaliser la mise en sécurité



LE PROGRAMME

THÉORIE

- Notion des principes de combustion
- Identifier les procédés d'extinction
- L'évacuation

PRATIQUE

- Visite applicative de l'entreprise
- Utilisation d'un dispositif d'extinction



LES MODALITÉS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le taux d'encadrement de la formation est proportionnel au nombre de participants soit 1 formateur dont le responsable pédagogique pour 6 participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Le participant ayant suivi la totalité de la formation se voit délivrer la qualification : « Equipier de Première Intervention ».

TAUX DE RÉUSSITE **100%**
TAUX DE SATISFACTION **9,5/10**

**SUR 93
PARTICIPANTS
EN 2025**

INFOS

PUBLICS CONCERNÉS



Salarié présenté
par son entreprise

Effectif : 6 à 12 pers.

PRÉREQUIS



Pas de pré-requis nécessaire



DURÉE

3 h 00

LIEU DE FORMATION



Dans les locaux de
l'entreprise

TARIF DE FORMATION



Tarifs sur demande de devis
conformément à la délibération
du conseil d'administration



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R 4227-28, R4227-29 du code
du travail

Règle APSAD R6 chapitre 4 et 6

PLUS D'INFORMATION

formations-exterieures@sdis17.fr • 05 46 82 69 55